

JAMES MUNRO SUGGÈRE AUX INVESTISSEURS DE FAIRE LA DISTINCTION ENTRE LES ENTREPRISES AYANT DE « SOLIDES ASSISES ÉCONOMIQUES » ET CELLES QUI SE BORNENT À PROFITER DE L'ENGOUEMENT GÉNÉRAL

Publié le 22 juin, 2018

Catégories: [Actualités](#)

Plus tôt cette semaine, le Sénat a adopté une loi habilitante historique, le Projet de loi C-45, qui fixe au 17 octobre la date à laquelle la vente de cannabis deviendra légale. Toutefois, même après l'entrée en vigueur de cette loi, plusieurs questions subsisteront.

Avant la tenue de la [Conférence internationale sur le commerce du cannabis](#) de 2018 qui avait lieu à Vancouver cette semaine, James Munro, associé du bureau de Vancouver de McMillan, qui participait à cette conférence comme membre d'un groupe d'experts, a évoqué pour le *Vancouver Sun* certains thèmes susceptibles de se dégager de cette conférence.

« Comme dans tous les secteurs, il y aura des gagnants et des perdants », déclare M^e Munro, qui suggère aux investisseurs de distinguer entre les entreprises ayant de « solides assises économiques » et celles qui se bornent à profiter de l'engouement général entourant ce secteur.

Par ailleurs, il souligne que l'orientation de la législation du Canada qui met l'accent sur la sécurité du produit devrait donner une longueur d'avance aux producteurs canadiens.

« (Le cannabis à usage récréatif) est un nouveau secteur, et le Canada a certainement l'occasion de se faire connaître comme un chef de file en matière de qualité du produit », a déclaré M^e Munro.

Pour lire le texte intégral de l'article du *Vancouver Sun*, [cliquez ici](#)